

**Certificat d'examen de types
n° F-02-D-113 du 22 juillet 2002**

Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001

DDC/72/C014248-D2

**Compteurs d'énergie électrique à trois éléments moteurs LANDIS ET GYR
types L17C1, L17C2 et L17A3**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret du 28 décembre 1935 relatif à la vérification des compteurs d'énergie électrique et de l'arrêté du 29 décembre 1954 relatif à la construction et à l'approbation des types de compteurs d'énergie électrique.

FABRICANT :

SIEMENS Metering A.E. – Site de Corinthe - POB 207 - GR 201 00 Corinthe - GRECE

DEMANDEUR :

SIEMENS Metering S.A.S. – 30 avenue du Président Auriol – BP 3150 – 03115 MONTLUCON
cedex - FRANCE

OBJET :

Le présent certificat complète le certificat n° 02.00.572.001.1 du 9 janvier 2002 qui renouvelle la décision n° 91.00.572.002.1 du 23 octobre 1991 ⁽¹⁾ complétée par la décision n° 91.00.572.004.1 du 18 décembre 1991 ⁽²⁾ et transférée par la décision n° 99.00.570.001.1 du 7 mai 1999 relative aux compteurs d'énergie électrique à trois éléments moteurs LANDIS ET GYR types L17C1, L17C2 et L17A3.

CARACTERISTIQUES :

Le compteur d'énergie électrique SIEMENS type L17C1 faisant l'objet du présent certificat diffère du modèle approuvé par les décisions précitées par :

- La section du fil des enroulements d'intensité qui est de 4,5 mm,
- Le nombre de spires des enroulements qui est de 2x1 spires pour une intensité de base de 20 A,
- La constante du compteur qui est de 37,5 tr/kWh

Les caractéristiques des compteurs L17C2 et L17A3 faisant l'objet du présent certificat restent inchangées.

Le tableau ci-après récapitule les principales caractéristiques des trois types faisant l'objet du présent certificat :

	L17C1	L17C2	L17A3
Tension nominale (V)	3x230	3x230	3x230 3x127 3x57,7
Courant de base (A)	5 10 20	5 10 15 20	5
Facteur de charge	6/5	4/3	1
Fréquence nominale (Hz)	50 60	50 60	50 60
Classe de précision	C	C	A

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par la modification décrite dans le présent certificat sont inchangées à l'exception de la marque de conformité au type du modèle L17C1 qui est remplacée par le numéro et la date figurant dans le titre du présent certificat.

La marque de conformité au type figurant sur la plaque d'identification des autres instruments cités dans le présent certificat est identique à celle fixée par le certificat n° 02.00.572.001.1 du 9 janvier 2002 précité.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/72/C014248-D2, chez le demandeur et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 23 octobre 2011.

ANNEXES :

Plaque d'identification

Tableaux des constantes

Le Directeur général

Marc MORTUREUX.

(1) Revue de métrologie, octobre 1991, page 1002

(2) Revue de métrologie, décembre 1991, page 1396